



Les Iris du PMI France

Brochure de présentation

Introduction

- Le PMI-France lance une nouvelle initiative phare, les **Iris**, destinée à **valoriser les meilleurs projets menés en France**, et à **mettre en lumière l'excellence en gestion de projet**, par l'attribution de trophées annuels.
- Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre mission :
élever la profession, partager les bonnes pratiques, valoriser et inspirer les organisations et les chefs de projet.
- Les Iris 2026 seront remis aux lauréats lors des rencontres du PMI au Futuroscope de Poitiers, le **8 juin 2026**



Que récompensent les IRIS ?

Projet de l'année :

- Projet majeur ayant généré une forte valeur
- Budget supérieur à 1 million d'euros.



Pépité de l'année :

- Projet mené avec des équipes réduites
- Budget inférieur à 1 million d'euros.



RSE de l'année :

- Projet ayant répondu à des enjeux sociaux ou environnementaux cruciaux (inclusion, éducation, handicap, transition énergétique, etc..)
- Budget inférieur à 1 million d'euros.

Quelles sont les grandes étapes ?

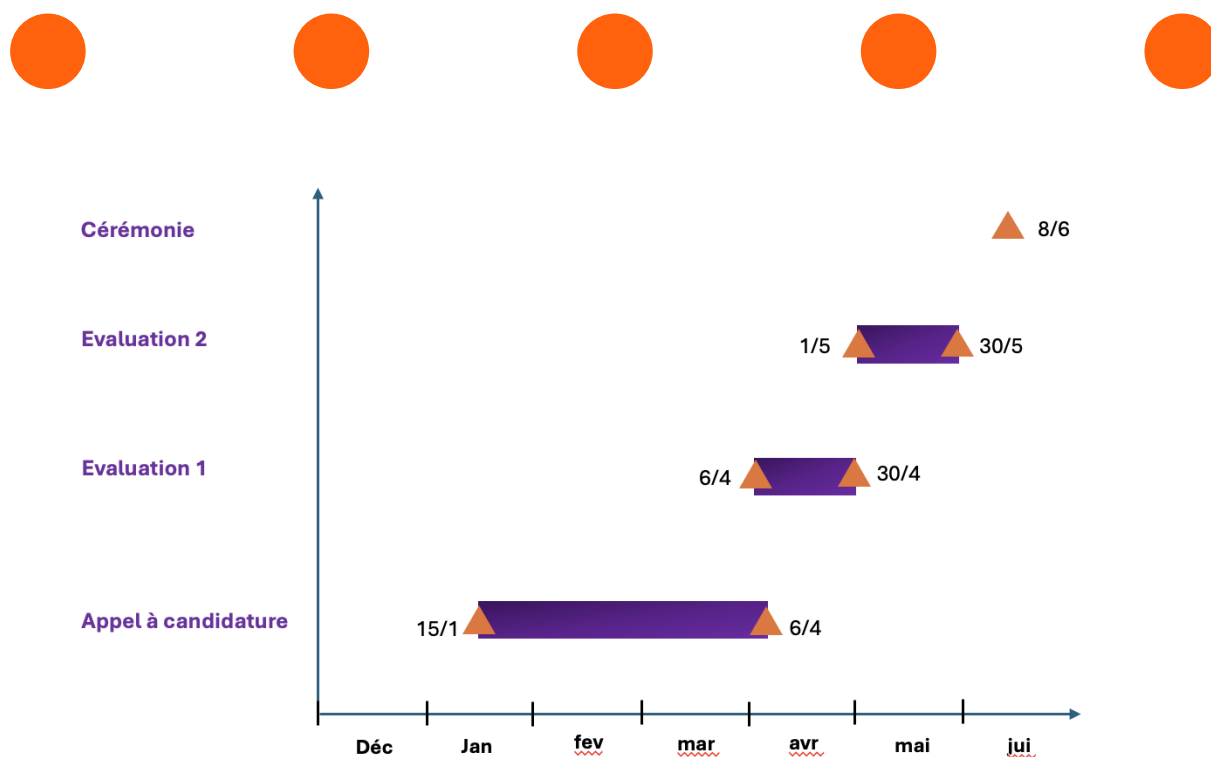
Le processus de sélection comprend quatre étapes pour chacun des trophées :

APPEL A CANDIDATURE : Les dossiers de **candidature** devront être envoyés par courriel à **iris@pmi-france.org** au plus tard le **6 avril 2026 à 23 h 59**.

EVALUATION 1 : le jury retiendra les **3 meilleurs dossiers** par catégorie **courant avril**.

EVALUATION 2 : le jury auditionnera en visioconférence ou en présentation physique le représentant des 3 projets retenus pour chacun des trophées. Au terme des délibérations, le dossier lauréat sera désigné. Cette étape sera réalisée **courant mai**.

CEREMONIE : Les candidats retenus à l'issu de l'évaluation 1 par le jury seront invités aux rencontres du PMI et à la cérémonie de dévoilement des candidats qui se tiendra le lundi **8 juin 2026 au Futuroscope**.



Qui peut candidater pour les trophées IRIS du PMI France ?

Tout collaborateur d'une entreprise privée ou publique, administration publique, association, fondation, etc. de petite, moyenne ou grande envergure, tous domaines d'expertise confondus, peut soumettre un projet, s'il estime répondre aux critères d'admissibilité du règlement mis à disposition sur le site du PMI-France.



Critères d'admissibilité

Projet de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 36 mois ou en phase de finalisation
- ✓ Accepté par le client
- ✓ Budget supérieur à 1 M€
- ✓ Equipe et organisation basée principalement en France
- ✓ Accord sur les éléments pouvant faire l'objet d'une diffusion publique

Pépite de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 36 mois ou en phase de finalisation
- ✓ Accepté par le client
- ✓ Budget inférieur à 1 M€
- ✓ Réalisé par une équipe basée principalement en France
- ✓ Accord sur les éléments pouvant faire l'objet d'une diffusion publique

RSE de l'année

- ✓ Finalisé depuis moins de 36 mois ou en phase de finalisation
- ✓ Accepté par le client
- ✓ Budget inférieur à 1 M€
- ✓ Réalisé par une équipe basée principalement en France
- ✓ Accord sur les éléments pouvant faire l'objet d'une diffusion publique

Vous voulez en savoir plus ?

Contacter



Vous avez des questions ? Posez vos questions en nous donnant quelques informations sur les caractéristiques de votre projet et votre motivation pour candidater.

iris@pmi-france.org

Découvrir



Vous souhaitez connaître les règlements des trophées

<https://pmi-France.org/iris>

Iris@pmi-france.org

Candidater



Vous souhaitez déposer un dossier?

iris@pmi-france.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Les Iris du PMI-France

